

Le parquet de Toulouse fait appel de la relaxe d'un imam

Article rédigé par *Le Figaro*, le 28 septembre 2021

Source [Le Figaro] Le parquet de Toulouse a fait appel de la relaxe de l'imam d'une mosquée de l'agglomération toulousaine jugé pour «*incitation à la haine raciale*» après un prêche en arabe diffusé sur les réseaux sociaux, a appris l'AFP mardi 21 septembre. Le 14 septembre, le tribunal correctionnel de Toulouse avait relaxé Mohamed Tataïat, l'imam de la mosquée En Nourr, dans le quartier d'Empalot, considérant dans son délibéré que «*l'infraction n'(était) pas caractérisée*».

Selon le texte traduit lors de l'enquête, l'imam, 58 ans, avait cité dans un prêche en arabe du 15 décembre 2017 un hadith proclamant: «*Le jour du jugement ne parviendra que quand les musulmans combattront les juifs, le juif se cachera derrière l'arbre et la pierre, et l'arbre et la pierre diront : «Oh musulman, oh serviteur de Dieu, il y a un juif derrière moi, viens et tue-le, sauf Algharqada, qui est l'un des arbres des juifs+»*». En 2018, le parquet de Toulouse avait ouvert une enquête préliminaire après avoir reçu un signalement visant une vidéo dans laquelle on pouvait voir ce prêche.

«*Nous sommes à Toulouse qui a connu un attentat où des enfants ont été tués*», avait indiqué en juin dans son réquisitoire la représentante du parquet, Alix-Marie Cabot-Chaumeton, en référence aux élèves de l'école juive Ozar Hatorah tués par Mohammed Merah en 2012, avant de réclamer six mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de l'imam. La vice-procureure avait estimé que «*l'intention de la provocation à la haine apparai(ssait) caractérisée*», soulignant que Mohamed Tataïat, «*une autorité morale* » pour sa communauté, aurait dû accompagner ses propos d'éléments de contexte et d'explication.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)